

L'équipe

Elle est composée de :



Nathalie MARTINEZ

Responsable de l'Épicerie,
Conseillère en Économie
Sociale Familiale,



Céline RABAL

Gestionnaire



Shélo PARRA

Secrétaire

Mais aussi :

- un adulte relais
- un employé pour la mise en rayon, l'entretien des locaux et du matériel et la vente

L'Épicerie Sociale est portée par le CCAS de la Mairie de Tarbes.

Horaires d'ouverture

L'Épicerie est ouverte 4 demi-journées par semaine.

Lundi : 14h30-16h30

Mardi : 9h30-11h30

Mercredi : 15h30-18h30

Vendredi : 14h30-16h30

L'Épicerie Sociale

2 bis, rue Tristan Derême
65000 TARBES

Tél. : 05.62.90.13.07

E-mail :

epiceriesociale@mairie-tarbes.fr



L'épicerie sociale

Centre Communal
d'Action Sociale



L'ÉPICERIE SOCIALE ?

C'est un **espace de vente en libre-service**, proposant des produits variés et de qualité notamment des fruits et légumes frais et produits d'hygiène, moyennant une **faible participation financière**, de 10 à 30% de la valeur d'achat.



La contribution financière participe à la dignité des personnes et à la liberté de choix qui sont les valeurs fondamentales de l'Épicerie Sociale.

L'ambition d'une offre alimentaire participative, aussi proche que possible des circuits de consommation traditionnels, est de **promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable**.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes résidant sur Tarbes depuis plus de 3 mois en difficulté économique, fragilisées ou exclues. Chaque usager est amené à définir, avec son travailleur social référent (CCAS, CAF, MDS), **un contrat projet qu'il souhaite mener à bien pendant la durée d'accès à l'Épicerie.**



Le travailleur social référent et l'usager remplissent le dossier contrat projet Épicerie Sociale (état civil, situation familiale, revenus et charges du foyer, contrat projet de la personne, avis du travailleur social). Le travailleur social transmet ensuite le dossier à la secrétaire de l'Épicerie Sociale.

Celui-ci passe en commission d'admission afin d'établir un avis (favorable, défavorable), la durée du contrat projet (1 mois, 3 mois, 6 mois), la fréquence d'achats à l'Épicerie (hebdomadaire, quinzaine, mensuelle) et le montant d'achats maximum.

UNE AIDE POUR UN CONTRAT PROJET

Grâce au faible coût des produits de consommation achetés à l'Épicerie, une **part plus importante du budget de l'usager va pouvoir être consacrée à une envie, un projet, une amélioration de la vie quotidienne** : réparer sa voiture pour pouvoir continuer à travailler, offrir des vacances ou des sorties à ses enfants, déménager, payer ses dettes, financer des soins médicaux.



De plus **des rencontres individuelles avec la C.E.S.F.** (Conseillère en Économie Sociale Familiale) **et des ateliers collectifs sont organisés** pour accompagner les usagers dans la gestion de leur vie quotidienne et évaluer l'évolution du contrat projet (éducation, alimentation, santé).

DURÉE D'ACCÈS

La durée d'accès à l'Épicerie est définie en commission d'admission en fonction du contrat projet. En général, elle est de **3 à 6 mois**.



LA COMMISSION D'ADMISSION

Une commission d'accès regroupant les intervenants sociaux de secteurs impliqués dans le fonctionnement de l'Épicerie **valide les dossiers**. Chaque situation est examinée individuellement.

Cet examen donne lieu à la validation du contrat projet et permet de fixer la durée d'accès, le montant des achats et la fréquence des approvisionnements.

